



RCS : ROMANS

Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 70181

Numéro SIREN : 387 976 731

Nom ou dénomination : A ADHEMAR AMBULANCE ET TAXI

Ce dépôt a été enregistré le 16/12/2016 sous le numéro de dépôt A2016/007550

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **ROMANS SUR ISERE**



682797

Dénomination : A ADHEMAR AMBULANCE ET TAXI
Adresse : 62 avenue D'espoulette 26200 Montelimar -FRANCE-

n° de gestion : 1992B70181
n° d'identification : 387 976 731

n° de dépôt : A2016/007550
Date du dépôt : 16/12/2016

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 20/10/2016



682797

A ADHEMAR AMBULANCE ET TAXI
Société par actions simplifiée
Au capital de 155 008 EUROS
Siège social : 62, avenue d'Espoulette 26200 MONTELIMAR
387 976 731 - RCS ROMANS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 OCTOBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE
ET LE VINGT OCTOBRE, A 19 HEURES

COURRIER ARRIVÉ
Le 16 DEC 2016
de Grosse Pointe
de Commerce

Les associés de la société « A ADHEMAR AMBULANCE ET TAXI » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du 3 octobre 2016 remise en main propre à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe KAMINSKI, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Daniel PAUCHON assume les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 9688 sur les 9688 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la majorité requise, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la présidence,
- Agrément du projet de cession des 1094 actions de Monsieur Philippe KAMINSKI à la SARL HOLDING ADHEMAR,
- Agrément du projet de cession des 6250 actions de Monsieur Daniel PAUCHON à la SARL HOLDING ADHEMAR
- Démission de Monsieur Philippe KAMINSKI de sa fonction de président de la SAS AAAT
- Nomination du nouveau président, la SARL Holding ADHEMAR
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président, décide, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts qui dispose que « *Les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'après agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix des associés disposant du droit de vote* » d'autoriser Monsieur Philippe KAMINSKI à céder les 1094 actions qu'il détient dans le capital de la société comme suit :

- Cession de 1094 actions à la SARL HOLDING ADHEMAR, associée,

L'Assemblée Générale charge son président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du

de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président, décide, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts qui dispose que *« Les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'après agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix des associés disposant du droit de vote »* d'autoriser Monsieur Daniel PAUCHON à céder les 6250 actions qu'il détient dans le capital de la société comme suit :

- Cession de 6250 actions à la SARL HOLDING ADHEMAR, associée,

L'Assemblée Générale charge son président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du Cessionnaire dans les Registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, prend acte de la démission de Monsieur Philippe KAMINSKI de sa fonction de président, à compter du 21 octobre 2016, décide de nommer en remplacement, dans les conditions de majorité prévues aux statuts, la SARL HOLDING ADHEMAR pour une durée égale à celle de la Société, en qualité de nouveau président de la SAS AAAT.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

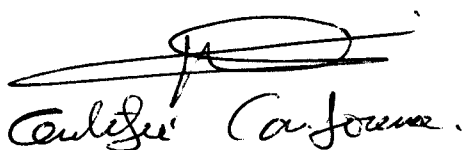
Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

M. Philippe KAMINSKI

Handwritten signature of Philippe Kaminski, consisting of a stylized 'P' followed by 'Kaminski'.

**Le
SECRETAIRE**

**M. Daniel
PAUCHON**

Handwritten signature of Daniel Pauchon, consisting of a stylized 'D' followed by 'Pauchon'.

Associée

Pour la société HOLDING ADHEMAR

M. Olivier QUEAU

Handwritten signature of Olivier Queau, consisting of a stylized 'O' followed by 'Queau'.